



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ADDUCTION

D'EAU POTABLE DE MONTLOGNON

CHERS ABONNÉS,

LES COMPTEURS D'EAU SONT RELEVÉS UNE FOIS PAR AN AU MOIS D'AVRIL, MERCI DE VEILLER A GARDER LE REGARD PROPRE ET ACCESSIBLE AU MOMENT DE CELUI-CI.

L'HIVER NOUS VOUS CONSEILLONS DE COUVRIR LE COMPTEUR POUR L'ISOLER DU GEL.

VOUS RECEVREZ LA FACTURE AU MAXIMUM DÉBUT JUILLET, **CELLE-CI EST À REGLER EN UNE FOIS DANS UN DELAIS DE 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE MENTIONNÉ.** *Aucun prélèvement automatique*

- Celle-ci peut être réglé par chèques à l'ordre du trésor public, merci de veiller à joindre le talon de la facture et l'envoyé au : Service de Gestion Comptable de Senlis – 20/24 Chaussée Brunehault – 60300 SENLIS.
- Par CB via le site PAYFIP.GOUV.FR, avec le code collectivité 041022 et la référence de la facture mentionnée sur la facture.
- Payable en espèce dans la limite de 300€ ou CB chez un Buraliste agréé ou partenaire agréé liste sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite.

Pour toute question relevant d'un mauvais relevé d'index, d'un changement d'abonné ou d'une fuite avant compteur merci de me contacter au 06.44.23.77.42 ou d'envoyer un mail : contact.eaupotable@simaep-montlognon.fr

Pour toute question pour le règlement de la facture, ou avis d'huissier merci d'envoyer un mail au Service de Gestion Comptable de Senlis : « sgc.senlis.recettes@dgfip.finances.gouv.fr ».

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Emilie Barathon, secrétaire du Syndicat